



SOCIÉTÉ
VERVIÉTOISE
D'ARCHÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Juillet-Septembre 2016

Programme des conférences qui auront lieu à 14 h. 30 au
Musée des Beaux-Arts de la ville de Verviers, rue Renier 17.

Le samedi 24 septembre : Francis BALACE, *Les cantons de l'Est, 1914 et les suites*.

Le samedi 22 octobre : Christoph BRULL, *Le clergé à Eupen-Malmedy durant l'entre-deux-guerres*.

Le samedi 17 décembre : Catherine BAUWENS, *L'urbanisation de Verviers*.



Bibliothèque

La bibliothèque est accessible aux membres en règle de cotisation le jour des conférences, de 13 heures à 14 h. 15. Elle se situe au Centre touristique de la laine et de la mode (CTLM), rue de la Chapelle 30 à Verviers (entrée par la première porte à droite du porche).

La bibliothèque sera fermée le 26 novembre.



La **Journée de l'Histoire 2016** se déroulera au Centre touristique de la laine et de la mode (CTLM) le **26 novembre** prochain de 9 h. 30 à 16 h. 30. Le thème des conférences de cette année est *Cent cinquante ans de transports dans la région*. Notez déjà cette date dans votre agenda. Le programme se trouve en pages 10 et 11.

Cotisations

Pour l'année civile 2016 leur montant reste fixé à :

- 25 euros pour les membres résidant en Belgique ;
- 30 euros pour ceux des autres pays européens ;
- 35 euros pour ceux ayant leur résidence ailleurs dans le monde.

Compte de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire :
IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB

Règlements scolaires

Depuis le Moyen Âge, l'Église se chargeait de donner aux fidèles une instruction élémentaire à base religieuse. Dans la plupart des paroisses, à côté du curé, l'on trouvait un marguillier, prêtre ou laïc, chargé de cette tâche. Au XVIII^e siècle, des esprits indépendants, adeptes des « Lumières », ont remis en cause la mainmise du clergé sur la scolarité. Lentement, les idées nouvelles ont fait leur chemin. Certaines autorités communales se sont alors rendu compte de leur responsabilité face à l'ignorance d'une grande partie de la population, spécialement celle des enfants de familles pauvres. Tel fut le cas du Magistrat de Verviers ; le 21 juillet 1774, prenant en considération l'importance de connaissances tant laïques que religieuses, il a créé une école communale pour les enfants de milieux indigents et formulé les obligations de l'instituteur :

*Commission de maître de l'école des pauvres à Joseph Pirard*¹

Nous les bourgmestres² et gens du Conseil³ de la ville de Verviers assemblés en corps dans notre hôtel déclarons d'établir et constituer comme nous établissons et constituons par la présente Théodore Joseph Pirard pour notre maître de l'école établie pour l'instruction de nos pauvres co-bourgeois sous les conditions suivantes :

1° Qu'il devra ouvrir son école tous les jours exceptés les dimanches et fêtes de précepte commandées ; en été depuis les huit heures du matin jusque onze, et en hiver depuis les neuf heures jusqu'à onze du matin ; et l'après-midi depuis une jusqu'à quatre heures en tous temps.

2° Qu'il devra montrer à lire, à écrire et un peu d'arithmétique, au moins les quatre règles⁴, à ses écoliers.

¹ Collection de l'auteur.

² De 1774 à 1775, de Lezaack Barthélémy-Joseph-François siégea seul d'après le tableau armorié. Jean-Simon RENIER, *Historique de l'administration communale de la ville de Verviers*, Verviers, 1898, p. 274.

³ Participent au Conseil : Delmotte Philippe-Louis, Laurent Lambert, Cornet Joseph, Piret Jacques, Lambert Jean-Joseph, Lonhienne Joseph. *Idem*, p. 249.

3° *Qu'il devra aussi leur donner les instructions chrétiennes nécessaires, au moins un jour par semaine.*

4° *Qu'il devra également avoir soin de faire dire quelques prières à ses écoliers avant de commencer ou après l'école selon la coutume y établie.*

5° *Qu'il devra se procurer un adjoint si besoin ; pour ce, pouvoir rien prétendre outre les émoluments souscrits.*

6° *Qu'il ne pourra admettre personne à la dite école qu'en suite de nos ordres et octrois.*

Parmy⁵ remplissant les conditions ci-dessus décrites, il jouira d'un gage annuel de deux cents florins Brabant, de soixante francs aussi annuels pour assurer au chauffage de l'école. Item il aura son habitation gratis telle qu'elle se trouve et l'exemption de la taxe ordinaire de massuage ou résidence. Et sera la présente révocable à toujours à notre volonté.

⁴ Il s'agit des quatre opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication et division.

⁵ Pendant qu'il remplit, tant qu'il remplit...

⁶ Christophe-J. Maquinay, d'abord sous-greffier et ensuite greffier-secrétaire jusqu'en 1777. Il assume à nouveau cette fonction à partir de 1779 jusqu'en 1791 avec Jean-Laurent Derchain, prélocuteur et notaire, qui se dit greffier-secrétaire. *Idem*, p. 216-217.

En foi de quoi avons ordonné à notre greffier de signer la présente et faire apposer le sceau de notre ville.

Fait en Conseil le 21 juillet 1774.

Par ordonnance, Maquinay⁶.

Vingt ans plus tard, des concepts venus de la France républicaine ont enflammé les esprits des nouveaux administrateurs de notre ville. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) a organisé des écoles primaires dont le programme comprenait la lecture, l'écriture, le calcul et les éléments de la morale républicaine. À côté de ces écoles subsistait un enseignement privé donné par les écoles particulières et les leçons à domicile. Un arrêté du Directoire du 17 pluviôse an VI (5 février 1798) mit cette forme d'enseignement sous la surveillance des municipalités. Leur attention était spécialement attirée par les points suivants :

1.- Les maîtres mettent-ils comme base de la première

instruction les Droits de l'Homme, la Constitution, etc... ?

2.- Observe-t-on les décadis, les fêtes républicaines ? S'y honore-t-on du nom de citoyen ?

La municipalité de Verviers chargea des personnes compétentes d'inspecter les écoles privées et de mener une enquête auprès des instituteurs donnant des leçons particulières. Ensuite Jacques-Hubert Chapuis fut chargé de diriger et d'animer l'inspection des écoles verviétoises.⁷ Sous le Consulat, ce fut au maire David de surveiller les instituteurs privés. Jean-François Beaufays, l'un de ceux-ci, qui habitait rue de Sècheval, n° 1178, a envoyé au Citoyen-maire une déclaration dans laquelle il révèle son engagement et sa méthode d'enseignement :

Quant à mes vacances, je ne saurais les fixer ; cela dépend moins de moi que de mes 18 élèves. Je préfère néanmoins les décadis et les fêtes de la république que j'observe le plus régulièrement qu'il m'est possible.

Je montre actuellement, Citoyen maire, les éléments de la

langue française et les principes de l'arithmétique ; et si l'occasion se présentait, j'enseignerais les rudiments de la langue latine. Quant à la morale, je ne leur parle que de celle qui ne consiste qu'à suivre dans la conduite de la vie la raison et la vertu.

La méthode dont je me sers pour les instruire, la voici : je commence par leur expliquer les termes, puis je passe aux principes, ensuite je les applique à des exemples que j'ai toujours soin de simplifier pour les accommoder à leur portée...⁸

La transformation des biens du clergé en Biens nationaux et un décret du 18 août 1792 avaient mis bas l'édifice scolaire de l'Ancien Régime. Ce décret de la Législative décide « qu'aucune partie de l'enseignement public ne sera confiée à aucune des maisons des ci-devant congrégations d'hommes et de femmes ». La Convention déclare en 1793 l'instruction obligatoire et gratuite pour tous les enfants de six à huit ans. Les municipalités doivent payer les instituteurs. Deux ans plus tard, on renonce à

⁷ Dr J. LEJEAR, *Histoire de la ville de Verviers. Période française* in BSVAH, vol. 4, p. 148, 154-155.

⁸ Collection de l'auteur.

l'obligation scolaire, la gratuité est supprimée⁹. Sous le Consulat, le décret du 22 juin 1804 autorise les « agrégations d'hommes et de femmes » sous réserve de l'aval du gouvernement.

L'État exerce une surveillance sourcilleuse sur l'éducation et une circulaire de 1803 prescrivait un contrôle strict des établissements privés. Il n'empêche, dès

1801, les frères des Écoles chrétiennes ont repris leurs activités et multiplié leurs établissements. Toutefois, la reconnaissance de leur statut par le Conseil d'État, c'est-à-dire leur légalisation, attendra jusqu'au 4 août 1810¹⁰. Les « Ignorantins », comme on les nommait alors, sont bientôt arrivés à Verviers.

Alex. DOMS.

⁹ J. TULARD, J.-F. FAYARD et A. FIERRO, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, p. 889.

¹⁰ A. FIERRO, A. PALLUEL-GUILLARD et J. TULARD, *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Robert Laffont, col. Bouquins, p. 648.

Bornes historiques

Lorsqu'on parcourt la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle (N3 puis B264), passé le lieu-dit Maison Blanche (km 126,410), à une centaine de mètres au-delà de la borne marquant le kilomètre 129¹, l'attention est attirée par un monumental obélisque de pierre, érigé sur un socle, sur la droite de la route. De section rectangulaire de 70 x 50 centimètres à la base, il est fait de deux éléments superposés se terminant en pyramidion. Sa hauteur est

proche de 3 mètres. Il s'agit non pas – comme l'affirment certains auteurs – d'une ancienne borne frontière entre les Pays-Bas et la Prusse mais bien d'une ancienne borne milliaire. On peut y lire l'indication « KOELN 11 MEILEN » (Cologne 11 milles²) surmontée de l'aigle prussienne à une seule tête. Cette borne se dresse peu avant Aix-la-Chapelle, en territoire allemand. Les quarts de mille³ étaient marqués par des bornes nettement plus petites,

¹ Depuis Bruxelles.

² Il s'agit du mille prussien valant 7.532,484 mètres, comptant 2.000 Ruten (verges) de 3,766242 mètres, la Rute se divisant en 12 Fuß (pieds) de 0,3138535 mètres.



en forme de cloche, de 65 centimètres de diamètre à la base et de 65 centimètres hors sol, sans aucune indication. Il n'en subsiste plus aucune en territoire belge⁴ mais on peut encore en voir en Allemagne dont une à quelque

1.850 mètres au-delà de l'obélisque des 11 milles⁵. Ces bornes avaient été placées sous le régime prussien entre 1836 et 1840. La borne des 11 milles n'est, hélas, pas classée.

Léon NYSSSEN.



³ Soit 1.883,121 mètres.

⁴ La dernière, implantée à environ 800 mètres au-delà de la Maison Blanche, a disparu en avril/mai 1984, sacrifiée lors de travaux de curage des fossés.

⁵ Les distances entre bornes milliaires sont actuellement légèrement inférieures aux chiffres cités ci-avant. Cela tient au fait que la route qu'elles bordent a été modernisée à plusieurs reprises, les courbes étant rectifiées et quelque peu raccourcies.

Excursion d'automne de la Société royale des Archives Verviétoises

La commission des Archives Verviétoises a le plaisir de vous revoir lors de l'excursion d'automne. De manière à éviter toute interférence avec la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, nous vous informons que la date de cette excursion a été déplacée au 8 octobre 2016. Rendez-vous à 10 h. 15 rue Richard-Heintz 9 à 4020 Liège,. Parking gratuit.

Au programme :

L'avant midi sera consacrée à la visite du Musée des Transports en commun qui comprend de nombreux véhicules tels que d'anciens tramways, trolleybus et autobus. Cette visite sera présentée par un guide agréé. Nous aurons aussi l'occasion d'y visiter une exposition temporaire relative à l'histoire du vélo.

À midi, repas au restaurant l'Epicuria à la Médiacité à 200 mètres du musée. Au menu : bruschetta mixte, poulet archiduc (champignons crème avec pâtes)

et trio de mignardises. (Boissons non comprises.)

L'après midi, dès 14 heures, sera consacré à la visite de la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège. Un exposé sur la contribution des Liégeois à l'évolution des techniques sera présentée par l'ingénieur AILg, François Pasquasy, collaborateur scientifique du Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques (ULg).

La maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège retrace en 6 salles l'histoire des industries et des techniques, articulée sur deux thèmes majeurs, métallurgie et énergies.

Le versement de 30 euros fera office de réservation et devra être effectué sur le compte IBAN BE74 3480 1353 5507, BIC BBRUBEBB de la Société des Archives Verviétoises pour le vendredi 16 septembre 2016 au plus tard.

François Hick

Journée de l'Histoire

Le samedi **26 novembre 2016**, la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire organise, en collaboration avec la Société royale «Les Archives Verviétoises», Histoire et Archéologie spadoises et la Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve, au Centre Touristique de la Laine et de la Mode (Aqualaine), rue de la Chapelle 30 à Verviers une Journée de l'Histoire sur le thème :

Cent cinquante ans de transports dans la région

9 h. 30 Accueil.

9 h. 45 Bienvenue et introduction générale par Jacques WYNANTS, président de la SVAH.

9 h. 55 *Notre région à l'aube de la Révolution industrielle : économie et transports* par le professeur Claude DESAMA.

11 h. 00 pause

11 h. 20 *Liège-Guillemins-Verviers-Aix-la-Chapelle, premier chemin de fer transeuropéen du XIX^e siècle* par Roland MARGANNE.

12 h. 00 *Routes et voies ferrées de la région de Montzen* par Albert STASSEN.

12 h. 45 Repas

14 h. 00 *Pepinster-Spa, un maillon d'une ancienne jonction ferroviaire belgo-grand-ducale* par Roland MARGANNE.

14 h. 40 *La route Vallée de la Vesdre et Spa et le problème de la navigation jusqu'à Pepinster* par Paul BERTHOLET.

15 h. 35 *La création de la première société des tramways verviétois par des notables locaux et Victor Besme* par Thierry D'HUART.

16 h. 15 Conclusions

La participation à la Journée de l'Histoire est gratuite mais l'inscription est obligatoire car le nombre de places disponibles dans la salle est strictement limité à cent personnes. Les inscriptions seront prises à partir du 10 septembre.

Possibilité de prendre sur place le repas de midi (assiette anglaise, dessert, boisson, café) au prix de 15 euros en le mentionnant au moment de l'inscription et en faisant un virement au compte IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB de la SVAH. La réservation des repas n'étant effective qu'à la réception du paiement.

Les inscriptions à la journée et les réservations pour le repas doivent être faites chez le président Jacques Wynants par e-mail Jacques.Wynants@skynet.be ou par courrier postal (rue Carl Grün, 54, 4800 Verriers) pour le 12 novembre au plus tard.



Tramway hippomobile au pont des demi-lunes à Ensival (actuellement rue Fernand Houguet) Source : http://p0.storage.canalblog.com/00/78/444499/95585846_o.jpg

Ont participé à ce bulletin :

Jacques Wynants

Alex. Doms

François Hick

Léon Nyssen

Pour contacter la société :

SVAH.Contact@gmail.com

ou par courrier :

rue F. Spineux 9

4130 Esneux

Réalisation :

Guy de Groulart

Sites internet :

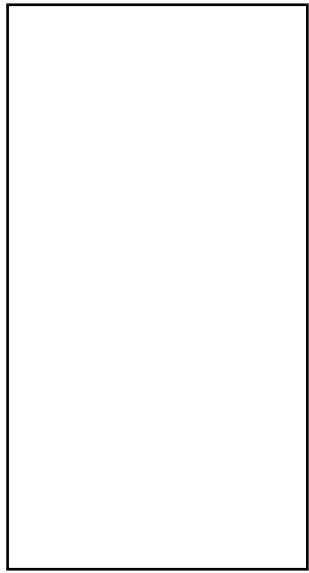
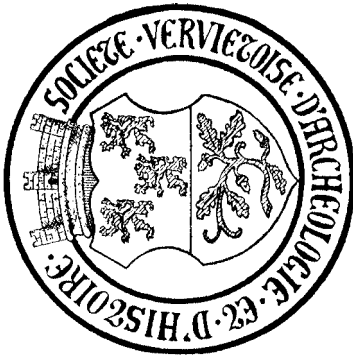
www.svah.be

www.facebook.com/svah1

bpost

PB-PP | B-92161
BELGIE(N) - BELGIQUE

P912313



**SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE
D'ARCHÉOLOGIE ET
D'HISTOIRE**

Éditeur responsable : Guy de Groulart
Rue F. Spineux 9, 4130 Esneux

BULLETTIN TRIMESTRIEL
Juillet-Septembre 2016